



Non reconnaissance de dette entre epoux

Par **msbianchi**, le **14/03/2012 à 14:38**

Bonjour,

Mon mari vient d'ouvrir un compte bancaire en Pologne, bien qu'il soit sujet britannique et moi française.

Que dois-je faire pour ne pas être responsable d'éventuelles dettes que mon mari pourrait contracter en Pologne ou dans tout autre pays d'ailleurs ?

Nous nous sommes mariés en 1968, en France et sans contrat.

Il semblerait que mon premier domicile conjugal ayant été à Londres, notre régime matrimonial serait celui de la séparation de bien.

Merci pour votre réponse

MSB